



Paroisse réformée  
Diesse, Lamboing et Prêles

Lamboing, mai 2022

**Invitation**  
**Assemblée ordinaire de paroisse**  
**Lundi 27 juin 2022 à 19h30**  
**Maison de paroisse à Diesse**

**Ordre du jour :**

1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 14 novembre 2021
3. Comptes de l'exercice 2021
  - Présentation, discussion, rapport de vérification
  - Acceptation et décharge au Conseil de paroisse et à l'administratrice
  - Rapport de la protection des données
4. Modification de l'article 20 alinéa 1 du règlement d'organisation
  - Présentation
  - Approbation
5. Règlement sur la protection des données
  - Présentation
  - Approbation
6. Etude en vue d'une fusion éventuelle avec la paroisse de Nods
  - Rapport relatif aux pourparlers en cours
  - Approuver la création d'un groupe de travail
  - Nomination des représentants de la paroisse de Diesse au sein du groupe de travail
  - Approuver un crédit d'engagement brut de CHF 26'480.- en vue du financement des travaux d'étude<sup>1</sup>
7. Crédit d'engagement pour l'installation nouveau chauffage de CHF 230'000.-
  - Discussion
  - Approbation
8. Election au Conseil de paroisse
9. Informations du pasteur
10. Informations du Conseil de paroisse
11. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 14.11.2021, la modification de l'article 20 alinéa 1 du règlement d'organisation ainsi que le règlement sur la protection des données peuvent être consultés sur le site [www.ref-diesse.ch](http://www.ref-diesse.ch). Ils sont aussi disponible 30 jours avant l'assemblée auprès de la présidente de paroisse, Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing 079 457 25 77, [damara.paroisse@gmail.com](mailto:damara.paroisse@gmail.com)

Le Conseil de paroisse

---

<sup>1</sup> Compte tenu des subventions versées par le canton et l'association RefBEJUSO, le montant net à la charge de la paroisse de Diesse sera de l'ordre de CHF 5'300



Paroisse réformée  
Diesse, Lamboing et Prêles